

Régie de l'énergie - Dossier R-3987-2016
Cause tarifaire 2017-2018 de Gaz Métro

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3987-2016

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CAUSE TARIFAIRE 2017-2018
DE GAZ MÉTRO

GAZ MÉTRO

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Demanderesses en Intervention

DEMANDE D'INTERVENTION

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M^e Dominique Neuman, LL. B.
Procureur

Le 1^{er} décembre 2016

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

1 - Par la présente, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) logent conjointement une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au dossier R-3987-2016 (Cause tarifaire 2017-2018 de Gaz Métro).

I NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

2 - Les noms et coordonnées des demanderesses en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes :

**Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

M^e Dominique Neuman, Procureur
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal Qc H3G 1L7
Téléphone: 514-849-4007
Télécopie: 514-849-2195
Courriel: energie @ mlink.net

II NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDERESSES

3 - La présente demande est logée conjointement par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Les deux demanderesses en intervention sont décrites en annexe aux présentes.

III THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES

4 - L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) souhaitent, au présent dossier, soumettre des représentations sur les questions suivantes, aux motifs ci-après énoncés et en vue de rechercher les conclusions ci-après énoncées :

□ **PHASE 1**

Processus de consultation réglementaire par le biais de séances de travail :

SÉ-AQLPA participeront aux séances de consultation réglementaires par le biais de séances de travail qu'a proposé Gaz Métro au dossier R-3970-2016, si celles-ci ont lieu au cours du présent dossier, que ce soit en Phase 1 ou en préparation de la Phase 2. Au dossier R-3970-2016, SÉ-AQLPA avaient soumis des représentations visant à optimiser ce processus.

La reconduction intégrale, pour les années tarifaires 2018 et 2019, des mesures d'allégement réglementaire autorisées par la Régie dans le cadre du dossier R-3879-2016

Si les mesures d'allégement réglementaire temporaire sont en train de devenir des mesures de long terme, il nous semble souhaitable de les bonifier afin de nous assurer que divers postes budgétaires puissent être protégés de l'application automatique d'une formule paramétrique afin de mieux répondre à leurs objectifs.

Selon SÉ-AQLPA, il est préférable de ne reconduire les mesures d'allégement réglementaire temporaire que pour 2017-2018 à ce stade. Cela devrait toutefois se faire en permettant, malgré tout, la tenue d'un véritable débat.

Les modifications aux Conditions de service et Tarif visant à permettre la combinaison de services

SÉ-AQLPA sont extrêmement favorables à des modifications aux Conditions de service et Tarif visant à permettre la combinaison de services. De telles modifications devraient être conçues de manière à permettre la combinaison de services réglementés et non réglementés, notamment en favorisant l'usage de gaz naturel de source renouvelable (GNR) dont le gaz naturel pour véhicules (GNV). Nous nous assurerons que l'offre de Gaz Métro constitue bien un incitatif au développement du gaz renouvelable (comme à St-Hyacinthe), et non un coût supplémentaire pour les producteurs.

□ **PHASE 2**

SÉ-AQLPA entendent participer aussi à la Phase 2, suivant les modalités qui seront identifiées, après que Gaz Métro aura déposé sa preuve sur cette Phase.

Plan d'approvisionnement pour les années 2017-2021 :

Il est à noter que la « *vision à long terme du contexte gazier* », qui fait partie des *Plans d'approvisionnement* de Gaz Métro depuis plusieurs années, constitue un ajout que SÉ-AQLPA avaient demandé et obtenu lors d'un dossier antérieur.

Au présent dossier, nous examinerons de façon critique les hypothèses énergétiques, les hypothèses économiques, les hypothèses de concurrence et, plus globalement, l'ensemble de la prévision de la demande gazière sur laquelle le *Plan* est fondé.

Le *Plan d'approvisionnement* de Gaz Métro avait, dans le passé, comporté des discours contradictoires quant à sa prévision de la croissance ou non de la production de gaz naturel des diverses sources nord-américaines et quant à la disponibilité du gaz aux différents points de réception. Nous soumettrons des représentations visant notamment à rétablir une cohérence de cette planification, dont ces hypothèses seront examinées de façon critique

La stratégie de mise en œuvre du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) :

Nous continuons de suivre la stratégie de mise en œuvre du SPEDE et, dépendant des précisions qui seront apportées par Gaz Métro, déterminerons s'il y a lieu de déposer une preuve s'y rapportant.

Efficacité énergétique :

Le Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) de Gaz Métro constitue un sujet majeur, que nous suivons assidûment depuis ses débuts.

Nous passerons en revue les différents programmes du PGEÉ et soumettrons des recommandations particulières à chacun, dans le but d'améliorer leurs caractéristiques, de réduire leurs obstacles et de valider les hypothèses sur lesquelles ils se fondent, le tout dans le but global d'améliorer la performance en efficacité énergétique du PGEÉ.

Comme toujours, pour un Plan ayant déjà atteint un niveau élevé de maturité, c'est dans les détails de chaque programme que l'on peut rechercher des améliorations. Nous constatons notamment que les perspectives du PGEÉ de Gaz Métro sont à la baisse au cours des trois prochaines années et que certaines difficultés restent à être résolues quant aux programmes destinés aux ménages à faibles revenus.

Comme toujours, nous promouvons une « croissance responsable » du PGEÉ de Gaz Métro, visant à la fois à respecter les objectifs ambitieux à long terme de la société québécoise, tout en gérant les impacts tarifaires des améliorations à ce PGEÉ qui maintiennent l'équité entre les participants aux divers programmes et les autres clients de Gaz Métro qui ne sont pas actuellement des participants (parfois parce qu'ils ont déjà réalisé antérieurement des mesures d'efficacité énergétique ou que diverses barrières ne leur permettent pas de participer actuellement).

Le compte d'aide à la substitution des énergies plus polluantes (CASEP) :

Nous procéderons au suivi annuel des résultats du CASEP et de son budget pour l'année 2017-2018. Comme toujours, nous vérifierons les liens (lesquels sont souhaitables) entre la participation à ce programme et celle aux programmes commerciaux et au PGEÉ de Gaz Métro (participants adhérant à plusieurs programmes, contexte des extensions de réseau, etc.).

Le programme pilote du compte d'aide au soutien social (CASS) :

Nous procéderons au suivi du programme pilote du compte d'aide au soutien social (CASS). Le CASS a été appuyé depuis ses débuts par SÉ-AQLPA, étant susceptible de contribuer de façon importante aux objectifs de développement durable.

Indices de qualité de service et incitatif à la performance, dont le programme d'entretien préventif :

Tant auprès de Gaz Métro que d'Hydro-Québec TransÉnergie et Distribution, nos interventions, historiquement, visent à établir un lien entre l'intensification de l'entretien préventif et la diminution des besoins en investissements de maintien de la qualité. Cette question est actuellement traitée de façon particulièrement intense au dossier du Transporteur R-3981-2016. Nos représentations au présent dossier continueront de se situer dans cette perspective, en comparant l'évolution des charges en entretien préventif à l'évolution des besoins en investissements de maintien de la qualité.

IV LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION

5 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* prendront part aux étapes des demandes de renseignement écrites, au dépôt d'une preuve et d'une argumentation et aux audiences orales qu'il plaira à la Régie d'établir.

V BUDGET PRÉVISIONNEL DE PARTICIPATION

6 - Les demanderesses en intervention demanderont, à un stade ultérieur, le remboursement de leurs frais au présent dossier. Elles déposent à cette fin leur budget prévisionnel de participation, conformément aux instructions de la Régie. Ce budget est très largement une estimation, étant donné que la preuve de Gaz Métro n'est pas encore complètement disponible.

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention conjointe de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Montréal, le 1^{er} décembre 2016



Dominique Neuman
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

ANNEXE

LES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982 comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec, *Programme Faites de l'air!* favorisant le recyclage de véhicules en fin de vie utile). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-États-Unis-Unis sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active au cours des différents débats publics sur les politiques énergétiques et politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et au Québec au cours de la dernière décennie.

Stratégies Énergétiques (S.É.)

Stratégies Énergétiques (S.É.) est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

Stratégies Énergétiques (S.É.) vise à développer des outils stratégique de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, "Notre avenir à tous". Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires directifs, mais également par des instruments incitatifs.

Stratégies Énergétiques (S.É.) a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

Interventions conjointes antérieures de SÉ-AQLPA

L'AQLPA et *Stratégies énergétiques (S.É.)* ont pris part conjointement à divers dossiers de la Régie de l'énergie.

Elles ont également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec. Elles sont des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant notamment eu le statut d'observateur à la *11^e Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP-11)* qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, elles avaient organisé, conjointement avec d'autres partenaires, une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi qu'à l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "S.É. à su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable." (p.8).

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que "S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie" (p. 7).

Demande d'intervention

**Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**